

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Pipettes répulsives PURALIA

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pipettes répulsives PURALIA
Code du produit	805071100
L'identifiant unique de formulation	5EXH-Q0N7-K00H-FTW8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Biocides PA 19: Répulsifs
--	------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	UKAL ELEVAGE Parc économique de la Sauer 2 rue de l'Etang 67360 ESCHBACH FRANCE Tel : +33 3 88 07 40 15 e-mail : ukalel@ukal.com
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+33 3 83 22 50 50 (Tox Center, France, 24h/24h) +32 070 245 245 (Tox Center, Belgium, 24h/24h)
-------------------------------	---

Date de révision	05.02.2025
------------------	------------

Version	001
---------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence Aucun(e).

Informations supplémentaires EUH208: Contient du Lavandula hybrida. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Margosa Extrakt	1% - 5%	Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 84696-25-3 No.-CE: 283-644-7
Lavandula hybrida	< 1%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 2 H371, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 8022-15-9 No.-CE: 294-470-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Pas de précautions spéciales.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
------------------	---------------------------------------

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun(e) à notre connaissance.
---	--------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.
---	--------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre sèche.
----------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e).
---	-----------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aucun(e).
--	-----------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
--	--

Méthodes particulières d'intervention	Pas de précautions spéciales.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	À haut risque de glisser sur une fuite de produit / renversé.
---------------------------------	---

Pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
-----------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Éponger avec un matériau absorbant l'huile.
---	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Température de stockage: 25 °C. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage:12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

Protection des mains

Gants en Chloroprène.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

En utilisation normale, n'est pas nécessaire.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide.

Couleur

Blanchâtre.

Odeur

Caractéristique.

Point de fusion/ point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité:

Non déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	neutre
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	non miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.925 g/ml
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	pas applicable (liquid)

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Températures supérieures à 30 °C.
10.5. Matières incompatibles	Inconnu.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	DL50/orale/rat > 2000 mg/kg . DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg. CL50/inhalatoire/rat > 5,15 mg/l. Margosa Extrakt (CAS 84696-25-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Inhalation LC50 Rat > 0.72 mg/L 4 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (EC_RAR) Lavandula hybrida (CAS 8022-15-9) Oral LD50 Rat > 5 g/kg (NLM_CIP)
-----------------------	---

Corrosion/irritation cutanée	Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
Danger par aspiration	La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Toxicité aiguë pour les poissons = 14,6 mg/l. Toxicité aiguë pour daphnie: 189 mg/l Toxicité pour les algues: > 400 mg/l.
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 070401. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 13.

Margosa Extrakt (CAS 84696-25-3)

Switzerland - Biocides - Annex II -
Active Substances - Minimum
Purity

1000 g/kg Sunset Date: 03/31/2029 (Margosa extract from cold pressed oil from the peeled kernels of Azadirachta indica extracted with over critically Carbon dioxide)

Switzerland - Biocides - Annex II -
Active Substances - Product Type

Product Type: 19 (Margosa extract from cold pressed oil from the peeled kernels of Azadirachta indica extracted with over critically Carbon dioxide)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex II - Prohibited Substances
EU - Biocides (1062/2014) - Annex
II Part 1 - Supported Substances

Prohibited (from the kernels of Azadirachta indica extracted with water and further processed with organic solvents)
1015 Product type 19 (not included in Review on 6 November 2018, 283-644-7)

EU - Biocides (528/2012/EU) -
Active Substances

1024 Product type 18 (283-644-7, listed under Margosa extract from cold- pressed oil of the kernels of Azadirachta indica extracted with super-critical carbon dioxide)

18 - Insecticides, acaricides and products to control other arthropods (Commission Directive 2012/15/EU)

19 - Repellents and attractants (Commission Implementing Regulation 2007/2005/EU)

cold-pressed oil of Azadirachta indica seeds without shells extracted with super-critical Carbon dioxide)

EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I -
Active Substances - Expiry Dates
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I -
Active Substances - Minimum
Purity

Expiration date: April 30, 2024 Product type 18 (listed under EC Number 283-644-7)

1000 g/kg 18 (listed under EC Number 283-644-7)

EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I -
Active Substances - Product Type
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I -
Active Substances - Specific
Provisions

Product type 18 (listed under EC Number 283-644-7)

Member States shall assess, where relevant for the particular product, those uses or exposure scenarios and those risks to human populations and to environmental compartments that have not been representatively addressed in the Union level risk assessment. Member States shall ensure that authorisations are subject to appropriate risk mitigation measures for the protection of surface water, sediment and non-target arthropods (listed under EC Number 283-644-7)

Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

Lavandula hybrida (CAS 8022-15-9)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Other Limitations and
Requirements

The presence of the substance must be indicated as "Lavandula Oil/Extract" in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when the concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (cosmetic products containing that substance that do not comply with the restriction(s) may be placed on the Union market until 31 July 2026 and made available on the Union market until 31 July 2028, listed under Lavandula hybrida, extract/oil)

Produit biocide

CHZB1429

Matière active: 1 g/100g Margosa, Extrakt.

Matière active: 0.5 g/100g Lavandin Öl.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

CED: Code du catalogue européen de déchet

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.